



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE DE**  
**VINEUIL-SAINT-FIRMIN**

1 rue de la Duchesse de Chartres 60500 VINEUIL-SAINT-FIRMIN tél 03.44.57.06.05  
Département de l'Oise – Arrondissement et Canton de Senlis

**Année 2026**

**Arrêté municipal n°057**

**CIRCULATION/STATIONNEMENT**

**Mise en place d'une nacelle 11 BIS RUE GEORGES DAUCHY**

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L.2212-2 inclus L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande en date du 14 avril 2026 faite par l'entreprise KARAPASS, domiciliée 3 rue des Déportés 60160 Montataire, sollicitant l'autorisation de mettre en place une nacelle devant la propriété située 11 bis rue Georges Dauchy 60500 Vineuil-Saint-Firmin pour procéder à un nettoyage de cheminée, Considérant que la mise en place de cette nacelle peut présenter un danger et nécessite de réglementer le stationnement,

**ARRETE**

**Article 1:** Le lundi 27 avril 2026, l'entreprise KARAPASS est autorisée à faire stationner une nacelle devant la propriété située 11 bis rue Georges Dauchy.

**Article 2** Pour garantir la sécurité de la circulation routière et du chantier en agglomération :

- Le stationnement sera interdit le long du 11 bis rue Georges dauchy pendant toute la durée des travaux,
- La circulation sera alternée par demi-chaussée au droit des travaux.

**Article 3** L'entreprise KARAPASS est chargée de mettre en place la signalisation routière et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des véhicules et des piétons.

**L'entreprise KARAPASS sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.**

**Article 4** Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

**Article 5** La Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY
- Madame la Cheffe de la Police Municipale
- Centre de secours de Lamorlaye
- L'entreprise KARAPASS

FAIT A VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 14 avril 2026

Le Maire,  
François LANCERAUX

